



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} août 2023, à 15 h
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseillère d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement
Mme Dalel Gabsi, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance

Le président du conseil d'arrondissement, M. Miranda, déclare la séance extraordinaire ouverte à 15 h.

10.01

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 15 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 15 h 02, mais aucune question n'est posée.

10.03

CA23 12180

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h.

ADOPTÉE

10.04

CA23 12181

Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt.

D'octroyer un contrat à Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2023-07-TR.

D'autoriser un budget prévisionnel de contingences au montant de 22 813,34 \$, taxes incluses.

D'autoriser un budget pour incidences au montant de 27 421,54 \$, taxes incluses.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Pavage des Moulins inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1238178020

CA23 12182

Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou.

D'octroyer, à cette fin, un contrat à Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage final, au montant total de 108 191,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2023-21-SP.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.), conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1238178021

CA23 12183

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc., pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et l'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau (contrat 2020-10-TR).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1227715005

CA23 12184

Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou (contrat 22-19131).

D'imputer cette modification de dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1227715011

CA23 12185

Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme émise lors de la réunion du 31 juillet 2023;

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105 à 9405, boulevard du Golf, sur le lot numéro 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par Zinno Zappitelli Architectes, en date du 16 juin 2021 (bâtiment H) et du 22 février 2022 (bâtiment I à S), à la condition suivante :

- que des bonifications aux aménagements pour les piétons soient apportées au projet.

ADOPTÉE

40.01 1238770017

CA23 12186

Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023 soit levée à 15 h 07.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue
le 5 septembre 2023.